



Evaluation du juge cantonal VD

Marc PELLET

Fonctionnaire supérieur (vaudois) Suisse (il se dit «juge» cantonal).

«Travaille» au palais de l'Hermitage, route du Signal 8, 1014 Lausanne

Adresse privée

Chemin du Château-Sec 23B

Tél. professionnel: 021 316 15 11

Tél. privé : 021 729 05 76

État civil: marié avec Marie-Hélène, née MOSER



Marc PELLET, Dr. en Droit



L'individu vit selon l'inscription sur la boîte-à-lettres avec son épouse Marie-Hélène, née MOSER

Prises de vue de l'habitation



Façade sud.



Façade ouest



Façade est

Rôle joué dans l'affaire LÉGERET

Pellet s'est fait instrumentaliser par le Procureur général, Eric COTTIER, pour prononcer la première condamnation de **François LÉGERET** à la perpétuité, basée uniquement sur son intime conviction. Cela lui a valu d'être promu «juge» cantonal peu de temps après, car il avait prouvé au Procureur général de ce canton de Vaud «être dans le moule».

L'auteur estime pourtant que PELLET croyait vraiment **François LÉGERET** coupable et a donc agi par intelligence défaillante.

Cependant, obtenir une promotion sur le dos de la victime judiciaire la plus éminente des Vaudois n'est guère honorable.

Le 05.10.10, l'auteur a confronté Pellet au reproche que les autorités vaudoises avaient fait recours à la pratique illicite du dossier double aux dépens de **François LÉGERET**, fait vigoureusement nié par PELLET. Il est possible que CHATTON et ses sbires soient les uniques responsables de cette magouille-là.

Aussi, après avoir reçu le livre de SECRETAN par courrier recommandé du 17.06.16, puis contacté par téléphone un mois plus tard, PELLET ne voulait rien savoir concernant l'amende honorable. Voi:
www.worldcorruption.info/legeret.htm

Profil

Né en 1975.

A débuté sa carrière au Ministère public VD, et a été promu ensuite président du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois à Vevey.

Au printemps 2010, il fut porté candidat au poste de «juge» cantonal par le parti Bonzaï AdC, et élu par le Grand Conseil vaudois comme une lettre à la poste.

Double crime judiciaire:

Au mois de juin 2008, il présida le premier procès sur indice dans l'affaire LÉGERET, et condamna François LÉGERET à la perpétuité pour un prétendu triple assassinat.

Les 28/29.11.12, PELLETT présida la cour de cassation pénale du Tribunal cantonal vaudois, qui a cassé l'acquittement de Laurent SÉGALAT, prononcé en première instance, et le condamna à 16 ans de prison.

Double crime judiciaire:

Au mois de juin 2008, Pellet présida le premier procès sur indice dans l'affaire Légeret et condamna François Légeret à la perpétuité pour un prétendu triple assassinat.

Les 28/29.11.12, Pellet présida la cour de cassation pénale du Tribunal cantonal vaudois, qui a cassé l'acquittement de Laurent Ségalat prononcé en première instance, et le condamna à 16 ans de prison.

Quelques victimes de ce fonctionnaire malfaiteur:

Michèle HERZOG (Vaudoise)

François LÉGERET (Vaudois)

Laurent SÉGALAT (Français)

Béchir SEBEI (double national Tunisie/Suisse)

Liste de références (observations récoltées depuis l'an 2000):

nombre de références négatives: 9

nombre de références positives : 2

Pellet est par son arrogance un idiot utile au système.

Evaluation des Hommes de Loi

28.04.17/GU